THEODORA

Du rire et du rêve pour les enfants hospitalisés

FONDS DE DOTATION THEODORA
24 rue Saint Charles
75015 PARIS

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2017 au 31/12/2017

Fonds de dotation Loi n°2008-776 du 4 août 2008
Déclaration Préfecture de Police de Paris le 3 novembre 2009
Publication au Journal Officiel du 6 novembre 2009, page 5831
Siège : 24, rue Saint Charles - 75015 Paris

Rapport de Gestion pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2017

ACTIVITES DU FONDS DE DOTATION

Le Fonds de dotation THEODORA n'a reçu aucun don ou legs sur 2017.

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTAT

Les comptes présentés ont été établis selon les principes, règles et méthodes comptables édités par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Les charges de l'exercice correspondent aux frais de gestion du compte bancaire, aux honoraires du commissaire aux comptes et à la prestation de Mme Isabelle Clairet (salariée de l'Association Théodora) pour différentes démarches administratives et pour l'établissement des comptes annuels. Sur ce point une convention de mise à disposition de personnel a été conclue avec l'association Théodora.

Pas de produit d'exploitation sur l'exercice 2017.

PERSPECTIVES

Conformément aux remarques de la Préfecture de Police les statuts ont été modifiés. Les nouveaux statuts ont été validés lors de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2018, déclarés le 17 mai en Préfecture et le récépissé d'enregistrement par la Préfecture reçu le 28 mai 2018.

Les quelques actions menées par M. André Poulie auprès de fiscalistes et de notaires n'ont à ce jour rien donné de concret. M. André Poulie va proposer aux administrateurs d'envisager une dissolution prochaine du fonds de dotation.

Paris, le 4 juin 2018

André Poulie
Président

MAZARS

Fonds de dotation THEODORA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS

Fonds de dotation THEODORA

Siège social : 24, rue Saint Charles 75015 PARIS

Loi n°2008-776 du 4 août 2008

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

FONDS DE DOTATION THEODORA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation THEODORA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 5 juin 2018

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

JEROME EUSTACHE

BILAN - FONDS DOTATION THEODORA

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 163	5 163		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**5 163**	**5 163**		
Stocks en cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	14 819		14 819	14 849
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	**14 819**		**14 819**	**14 849**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	**19 982**	**5 163**	**14 819**	**14 849**

BILAN FONDS de DOTATION THEODORA (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le **31/12/2017** (12 mois)	Exercice précédent **31/12/2016** (12 mois)
	Brut	Net
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 875	14 875
Réserves		
Report à nouveau	-6 353	-6 327
Résultat de l'exercice	-1 700	-26
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	**6 822**	**8 522**
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 670	
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	6 327	6 327
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	**7 997**	**6 327**
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	**14 819**	**14 849**
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
acceptés par les organes statutairement compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

COMPTE DE RÉSULTAT de FONDS DOTATION THEODORA

Présenté en Euros

	Exercice clos le **31/12/2017** (12 mois)			Exercice précédent **31/12/2016** (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Montants nets produits d'expl.				
Autres produits d'exploitation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Cotisations				
Autres produits				
Reprise de provisions				
Transfert de charges				
Sous-total des autres produits d'exploitation				
Total des produits d'exploitation (I)				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)				
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (IV)				
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)				
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs				
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			**1 700**	
TOTAL GENERAL			**-1 700**	

COMPTE DE RÉSULTAT FONDS de DOTATION THEODORA (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le **31/12/2017** (12 mois)	Exercice précédent **31/12/2016** (12 mois)
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations stocks de marchandises		
Achats d'approvisionnements		
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats non stockés		
Services extérieurs	1 700	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Autres charges de personnels		
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements		
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (I)	**1 700**	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total des charges financières (III)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total des charges exceptionnelles (IV)		
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**1 700**	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Total		
Charges		
Total		

Règles et méthodes comptables

Pour l’établissement des présents comptes, il a été fait application des règles éditées par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels au milieu associatif définies par le règlement CRC n°99-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l’association et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciel : 1 an
- Matériel : 3 ans
- Agencements : 5 ans
- Matériel de bureau : 1 an
- Mobilier : 5 ans

RÉNUMERATION DES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d’administration ne sont pas rémunérés et bénéficient d’aucun avantage en nature.

Etat des Immobilisations

Présenté en Euros

	Valeur brute des immo. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immo. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immo. en fin d'exercice
Frais d'établissement	5 163			5 163	
Autres immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	**5 163**			**5 163**	

Etat des amortissements

Présenté en Euros

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 163			5 163
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	**5 163**			**5 163**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Présenté en Euros

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
Impôts sur les bénéfices			
T.V.A			
Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Présenté en Euros

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
à 1 an maximum				
plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 670	1 670		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
T.V.A				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	6 327	6 327		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**7 997**	**7 997**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOUCES 2017

EMPLOIS (en euros)	(1) Emplois sur 2017 = Compte de résultat	(3) Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	RESSOURCES (en euros)	(2) Ressources collectées sur 2017 = Compte de résultat	(4) Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
			Report des Ressources collectées auprès du Public non affectées et non utilisés en début d'exercice		
1 - Missions Sociales	**-**	**-**	**1- Ressources collectées auprès du Public**	**-**	**-**
Actions réalisées directement en France	0	0			
			Dons	**0**	**0**
			Legs	0	0
2 - Frais de Recherche de Fonds	**0**	**0**			
Frais d'appel à la générosité du public					
Frais d'impression et de Mailing	0	0			
Organisation d'événements	0	0	Revenus sur événements	0	0
Frais sur la vente de produits	0	0	Recettes sur vente de Produits	0	0
			2 - Autres Fonds privés	**0**	
Frais de recherche des autres fonds privés	0		Sponsoring	0	
			Mécénats Entreprises et Fondations	0	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0		**3 - Subventions & autres concours publics**	**0**	
3 - Frais de Fonctionnement	**1 700**		**4 - Autres produits**	**0**	
I - Total des Emplois inscrit au Compte de Résultat	**1 700**	**0**	**I - Total des Ressources inscrites au Compte de Résultat**	**0**	
II - Dotations aux provisions			II - Reprise de provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées			III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)		
IV - Excedent de ressource de l'exercice	**0**		V - Insuffisance des ressources de l'exercice	**1 700**	
Total Général	**1 700**		**Total Général**	**1 700**	
V - Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**0**	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**0**
			Solde des Ressources collectées auprès du Public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		**0**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL	**0**		**TOTAL**	**-**	

Commentaires au compte d'Emploi des Ressources 2017 :

EMPLOIS

Le Fonds de dotation Théodora n'a eu aucune activité en 2017.

RESSOURCES

Le Fonds de dotation Théodora n'a collecté aucune ressource en 2017.

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153 - Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

MAZARS

Fonds de dotation THEODORA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion du Conseil d'administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Fonds de dotation THEODORA

Siège social : 24 Rue Saint Charles 75015 PARIS
Loi n°2008-776 du 4 août 2008

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion du Conseil d'administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Fonds de dotation THEODORA

Réunion du Conseil d'administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Convention de mise à disposition de personnel

***Membre concerné** : Madame Isabelle Clairet, Responsable Administrative de l'association Théodora.*
Le Fonds de dotation a comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2017 la somme de 300 euros au titre de la mise à disposition du personnel avec l'association Théodora.

Fait à Courbevoie, le 5 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Jérôme EUSTACHE

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153 - Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie